

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS



L'INSTITUT DES COMMUNICATIONS DE LA GUINÉE-BISSAU

Annexe : LA GUINÉE BISSAU – Quelques donnés.

Généralités

La Guinée-Bissau est située sur la côte occidentale de l'Afrique et fait frontière avec la République du Sénégal au Nord, au Sud et à l'Est avec la République de Guinée. À l'Ouest, la Guinée-Bissau est baignée par l'Océan Atlantique.

Son territoire couvre une superficie de 36.125 km² et se subdivise en une partie continentale et une autre insulaire, constituée par une multitude d'îles et îlots (1500 km²) dénommés "Archipel de Bijagos".

La population de la Guinée-Bissau est estimée à 1.228,520 sur la base d'un taux moyen annuel de croissance 2,3%. La densité est de 30 habitants/km². La capitale Bissau, qui couvre 3% de la superficie du pays, concentre plus de 25% de la population totale (MICS-2000). Les autres villes importantes sont Bafatá et Gabú à l'Est, Bolama, Buba et Catió au Sud, Farim et Canchungo au Nord. La répartition des populations urbaine et rurale est respectivement de 38% et 62%.

Économie. Selon le rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (2000), par son indice du développement humain de 0,343, la Guinée-Bissau se situe à la 169ème position dans un total de 174 pays. L'évolution de l'économie de la Guinée-Bissau est caractérisée pour des mouvements en dents de scie qui vont de 7.5% en 1999 à -28,3% en 1998 (année de conflit politico-militaire).

Entre 1996 et 1997, le pays avait enregistré croissance de l'ordre de 4,5%. Le secteur qui avait le plus contribué à cette performance était le secteur agricole avec une croissance annuelle de 5%. La contribution de ce secteur avait été plus forte en 1997 où elle avait atteint 8,6%. Les exportations avaient aussi substantiellement augmenté grâce à l'augmentation des cours des noix de cajou.

En 1997, l'indice des prix au consommateur (IPC) avait baissé à 16,6% contre 95,6% en fin 1996 et cela grâce à l'adhésion de la Guinée-Bissau à l'UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest Africaine).

Tableau 1: Quelques Indicateurs de l'Économie de la Guinée-Bissau

Produit Intérieur Brut (PIB)	US\$ 250 millions
PIB par Habitant	US\$ 208
Croissance du PIB	+ 7,1% (1999); 8% (2000)
PIB par secteur	Agro-élevage, pêche, chasse et forêts (50,4%), Industrie (6,0%), Constructions (9,0%) Commerce, Restauration et Hotellerie (22,0%); Transports et Communications (2,0%), Banques et Assurances (3,0%); Administration Publique ((2,0%)
Population Active	38,5% (entre 15 et 45 ans); 21,79% (entre 25 et 45 ans)
Monnaie	XOF (Franc CFA)
Taux de Change	740 XOF (Francs CFA) par US\$ (03.11.2000)
Déficit des Finances Publiques	-2,7% du PIB (1995); -10% du PIB (1997)

1

Institut des Communications de la Guinée Bissau – ICGB (Autorité de Régulation)

Av. Domingos Ramos, # 53 ;

BP – 1372 – Bissau

Tel. : (245) 20 48 73 / 20 48 74 ;

Fax : (245) 20 48 76

E-mail : icgb50@hotmail.com ; icgb@mail.bissau.net

Web site : www.icgb.org

Balance de Paiements (US\$ millions)	3,2 (1997); -14,4 (1998); -19,1 (1999); -18 (2000)
Inflation	10% (novembre 2000)
Exportations (US\$ millions)	11,04 (1996); 28,10 (1997); 15,30 (1998); 30,56 (1999); 30,40 (2000)
Importations (US\$ millions)	29,08 (1996); 41,99 (1997); 30,70 (1998); 26,30 (1999); 57,65 (2000)
Dettes Publiques (US\$ millions)	980 (1999); Près de 85% de la dette (multilatérale) pardonnés dans cadre Initiative PPTE
Dettes Publiques/PIB	392%
Service de la dette	US\$ 37 millions par an

Infrastructures. Le Gouvernement de la Guinée-Bissau prêche une attention particulière aux infrastructures de base - secteur de l'eau, électricité, transports et des télécommunications - comme forme de créer les conditions nécessaires pour un développement durable et envisagé dans le cadre d'un partenariat avec le secteur privé.

Tableau 2: Indicateurs de base des infrastructures

Télédensité (LTP /100 habitants)	0,78
Accès à l'Internet	611 utilisateurs (dont 510 à Bissau)
Electricité	9000 abonnés avec un taux de disponibilité de 30% à Bissau
Nombre d'abonnés aux services de l'eau (Bissau)	4400
Accès à l'eau potable	53%
Milieu rural	57%
Milieu urbain	13%
Routes bitumées	710 km
Port (capacité en tonnes)	250.000

Source : Projet de Développement du secteur privé (Banque Mondiale) dans sa lettre (2001) de Politique du Projet de Développement du secteur privé (page 3)

Dès l'indépendance, le Gouvernement de la République de la Guinée-Bissau a pris conscience du rôle et de la place réservée aux télécommunications dans le développement du pays, ce qui l'a exhorté à déployer des efforts considérables en termes d'investissements afin de doter progressivement la Guinée-Bissau d'un réseau de télécommunications moderne à tout moment et qui satisfasse aux besoins de la population. Les premiers signes de réforme institutionnelle du secteur des télécommunications ont été donnés par ces deux événements survenus simultanément (mars/1989): *a*) - la séparation de la poste des télécommunications ; *b*) - la privatisation de 51% du capital de Guiné Telecom.

Quelques données économiques du secteur des télécommunications en Guinée-Bissau

➤ Opérateurs et prestataires des services de télécommunications

Opérateur / Prestataire	Privé	Services télécommunications		Nature et durée du titre licence / registre
Compagnie des Télécommunications de la Guinée-Bissau (GUINÉ TELECOM, sa) - OPT	51 %	Téléphone : ➤ Locale ➤ Longue dist. ➤ International	➤ Donnés ➤ Internet	Contrat de concession – 20 ans (2009)
EGUITEL – Communications, Lda.	100 %		➤ Donnés ➤ Internet	Le titre enregistrement

➤ *Tendances de l'évolution de la pénétration téléphonique en Guinée-Bissau*

Tableau 12 : Evolution du nombre de lignes principales (LP)

1995	1996	1997	1998	1999	2000
7363	7488	7633	5361	5998	8473

Source : DCDM – Rapport de l'audit à la Guinée Telecom (2001)

Tableau 13 : Pénétration téléphonique

nnée	Population ^A	N.º de lignes	Densité (LP/100 hab.)
1995	1.072.446	7363	0,68
1996	1.097.112	7488	0,68
1997	1.122.345	7633	0,68
1998	1.148.159	5361	0,47
1999	1.174.567	5998	0,51
2000	1.201.582	8473	0,71
2001	1.229.218	9838	0,80

➤ *Structure tarifaire*

Tableau 14 : Evolution des tarifs

	1995	1996	1997-2001
National			
□ Taux par impulsion (FCFA)	54	56	85
International			
□ Taux par 1 minute (FCFA)			
Portugal	1178	1242	935
USA	2623	2786	2890
Japon	2623	2786	1955
France	2195	2334	2210

Source : DCDM – Rapport d'audit à la Guinée Telecom

Il y a eu deux révisions tarifaires depuis 1995, l'une au 1.er novembre 1996 et l'autre au 2 mai 1997 suivant l'adoption du FCFA comme unité monétaire. L'évolution de la structure tarifaire est indiquée dans le tableau ci-contre.

➤ *Chiffre d'affaires*

Tableau 18 : Chiffre d'affaires des télécommunications

	1995	1996	1997	1998	1999
	En millions de FCFA				
Communication téléphonique nationale	485	501	868	466	257
Communication téléphonique internationale	3982	4058	7069	4692	4403
Télex	65	38	38	1	1
Télégrammes	18	13	16	1	1
Autres recettes	211	250	477	314	254
TOTAL	4761	4860	8468	5474	4916

Source : DCDM – Rapport de l'audit à la Guinée Telecom-2001

➤ *Analyse du trafic téléphonique*

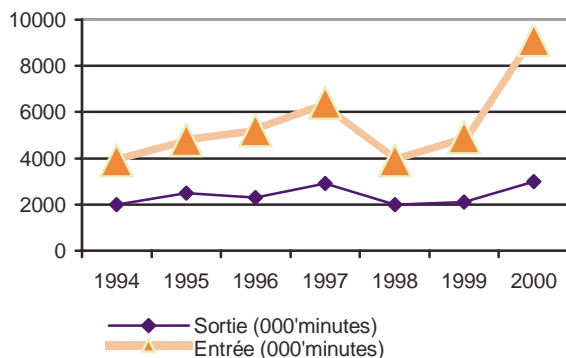
Les tableaux ci-dessous donnent une indication sur l'évolution du trafic

Tableau 19 : Évolution du Trafic National

	Unités d'impulsion	Tarif moyen (en FCFA)	Tarif de base (en FCFA)
1995	8807	55	54
1996	11307	44	56
1997	12160	71	85
1998	5361	87	85
1999	2524	102	85

Source : DCDM – Rapport de l'audit à la Guinée Telecom-2001

Graph 1: Trafic téléphonique international



Source : Guinée Telecom

Tableau 20 : Trafic international

	Sortie (000'minutes)	Entrée (000'minutes)
1994	2000	3900
1995	2500	4800
1996	2300	5200
1997	2900	6400
1998	2000	3900
1999	2100	4900
2000	3000	9100

Source : Guinée Telecom

➤ *Investissements*

Les acquisitions à titre d'investissement pour les exercices 1995 à 1999 sont présentées ci-dessous :

Tableau 21 : Investissements en télécommunications

	1995	1996	1997	1998	1999
<i>Investissement (millions de FCFA)</i>	130	413	1295	186	303

Source : DCDM – Rapport de l'audit à la Guinée Telecom-2001

➤ *Comparaison de la Guinée-Bissau avec les autres pays moins avancés*

Tableau 22 : Lignes téléphoniques principales (LTP) dans la sous-région

	Superficie (km ²)	Population (1'000'000)	PIB par tête (\$US)	Lignes principales		Lignes principales /100 hab		Taux de croissance annuel (%)	
				1990	1999	1990	1999	LTP	LTP /100 hab
Gambie	10.000	1,27	349	6.158	29.216	0,67	2,30	62,41	40,55
Cap Vert	4.030	0,42	1.380	8.246	46.865	2,41	11,21	78,06	60,86
Togo	54.390	4,51	337	10.516	38.166	0,30	0,85	43,82	30,56
Benin	110.620	5,94	405	14.778	42.189	0,32	0,90	30,91	30,21
Sénégal	192.530	9,00	519	44.300	165.900	0,48	2,60	45,75	73,61
Burkina Faso	273.600	11,62	249	16.183	47.338	0,18	0,41	32,09	21,30
Mali	1.220.190	10,96	264	11.169	29.434	0,13	0,30	27,26	21,79

4

Institut des Communications de la Guinée Bissau – ICGB (Autorité de Régulation)

Av. Domingos Ramos, # 53 ;

BP – 1372 – Bissau

Tel. : (245) 20 48 73 / 20 48 74 ;

Fax : (245) 20 48 76

E-mail : icgb50@hotmail.com ; icgb@mail.bissau.net

Web site : www.icgb.org

	Superficie (km ²)	Population ('000'000)	PIB par tête (\$US)	Lignes principales		Lignes principales /100 hab		Taux de croissance annuel (%)	
				1999	1999	1990	1999	LTP	LTP /100 hab
Côte d'Ivoire	318.000	15,00	728	72.800	219.300	0,64	3,20	33,54	66,67
Ghana	227.540	19,00	397	44.200	158.600	0,23	1,10	43,14	63,04
Mauritanie	1.025.220	2,60	478	5.880	16.525	0,29	0,64	30,17	20,11
Niger	1.266.700	10,40	216	9.272	18.114	0,12	0,18	15,89	8,33
Nigeria	910.770	125,00	253	289.200	447.700	0,29	0,40	9,13	6,32
Guinée	245.720	7,80	573	11.300	46.246	0,20	0,59	51,54	32,50
Guinée-Bissau	36.125	1,19	173	5.955	5.998	0,62	0,51	0,12	-2,96
Sierra Léone	71.620	4,72	160	13.280	17.407	0,32	0,38	5,18	3,13
Libéria	96.320	2,93	Nd.	9.400	5.500	0,36	0,24	-6,91	-5,56
Moyenne	378.961	14,52	432	35.165	83.406	0,47	1,61	64,17	29,40

Source : UIT

Vu les contraintes de cette structure dans le contexte actuel de développement socio-économique, le Gouvernement a décidé d'approfondir le processus de réformes qui aboutira à la libéralisation et privatisation totale du secteur.

En effet, le Gouvernement de la République de Guinée-Bissau avait adopté le 20 août 1999 une déclaration de **politique sectorielle des télécommunications, contenue dans le décret n.º 9/1999**, à travers laquelle il avait exprimé sa décision irréductible de libéraliser le secteur, ainsi que sa volonté de définir un cadre juridique adapté au contexte actuel de ce secteur au niveau mondial, régional et sous-régional.

L'objectif général de la libéralisation est d'augmenter l'efficacité du réseau et des services des télécommunications en tant que vecteur capable de renforcer le développement national et d'accélérer la compétitivité de l'économie, l'intégration régionale et sous-régionale de la Guinée-Bissau. En ce que concerne spécifiquement la libéralisation du secteur des télécommunications, **les résultats attendus** sont les suivants :

- a. *Le développement de l'accès universel ;*
- b. *Le développement harmonieux du réseau ;*
- c. *Implication du secteur privé ;*
- d. *Création de postes de travail ;*
- e. *Accessibilité financière aux services .*

Dans la poursuite des objectifs fixés, la Guinée-Bissau a orienté son programme de réforme sur la base de *l'ouverture du marché des télécommunications à la concurrence*, en adoptant la **stratégie** suivante :

- a. A fin de garantir une concurrence loyale entre tous les opérateurs et veiller à ce que les besoins des utilisateurs soient satisfaits, un organe de régulation doté de l'autonomie statutaire, financière et administrative a été créé, sous la dénomination de 'Institut des Communications de la Guinée-Bissau – ICGB.
- b. Dans le domaine de l'harmonisation des règlements, la Guinée-Bissau se propose de mener une politique de coopération active au niveau national, sous-régional, régional et international en général.

La déclaration de politique sectorielle a permis de démarrer le processus de la mise en œuvre d'une réforme ambitieuse dont **les actions** se fondent sur les axes conduisant à la mise en œuvre de la stratégie définie pour ce secteur :

- a. *La renégociation du contrat de concession de la Guinée Telecom*
- b. *La dissociation des fonctions de définition de politique, de réglementation et d'exploitation*
- c. *La mise en place des structures de réglementation*
- d. *La libéralisation progressive du secteur des télécommunications*

Selon la Loi de Base des Télécommunications, l'établissement et l'exploitation de réseaux, ainsi que la prestation de tous les services de télécommunications seront ouverts à la concurrence dans les conditions de transparence et non-discrimination, notamment :

- Service mobile cellulaire**
- Les systèmes de communications mondiales personnelles par Satellites (GMPCS)**
- Les services de communications par satellite**
- Les services de **transmission de données par paquets**, loyer de **circuits**, accès à l'**Internet**, ainsi que tous les services à **valeur ajoutée** sont ouverts à la concurrence illimitée
- Communication de voix par Internet (VoIP)**
Liaisons directes internationales
- Service fixe téléphonique**

- e. *Le développement de l'accès universel dans les milieux ruraux et urbains*
- f. *Les campagnes d'information sur les enjeux et les bénéfices de la réforme*

Quelques textes législatifs suivants ont déjà été adoptés :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Décret-loi N.° 3/99, du 20/08 | <input type="checkbox"/> Loi de Base des Télécommunications |
| <input type="checkbox"/> Décret N.° 6/99, du 20/08 | <input type="checkbox"/> Statut du Conseil Supérieur des Télécommunications |
| <input type="checkbox"/> Décret N.° 7/99, du 20/08 | <input type="checkbox"/> Statut d'ICGB |
| <input type="checkbox"/> Décret N.° 8/99, du 20/08 | <input type="checkbox"/> Régime d'Accès à l'Activité d'Opérateur de Réseaux et Fournisseur de Services de Télécommunications |
| <input type="checkbox"/> Décret N.° 9/99, du 20/08 | <input type="checkbox"/> Déclaration de Politique Sectorielle |
| <input type="checkbox"/> Décret N.° 5/2000, du 7/08 | <input type="checkbox"/> Règlement d'Exploitation de Services de Télécommunications Mobiles Cellulaires |
| <input type="checkbox"/> Décret N.° 6/2000, du 7/08 | <input type="checkbox"/> Règlement de Concours pour l'Attribution de Licence d'Opérateur et Fournisseur de Services de Télécommunications Mobiles Cellulaires |
| <input type="checkbox"/> Décret N.° /2001, du /09 | <input type="checkbox"/> Règlement de Concours pour l'Attribution de Licence d'Opérateur et Fournisseur de Services de Télécommunications Mobiles Cellulaires – Il a abrogé de Décret N.° 6/2000 ci-dessus |

Bissau, Mars 2002

Coordination de l'ICGB - Institut des Communications de Guinée-Bissau